

Le, 4 Octobre 1965

Société Anonyme
ANDRÉ CITROËN

Capital : 302.460.000 Francs

117 à 167, Quai André Citroën
PARIS XV^e

METHODES RÉPARATIONS

NOTE TECHNIQUE

A MM. LES CONCESSIONNAIRES

N° 53 - D

CONFIDENTIELLE
(Droits de reproduction réservés)

ID 19

Modèle 1966

et révision de 500 km.

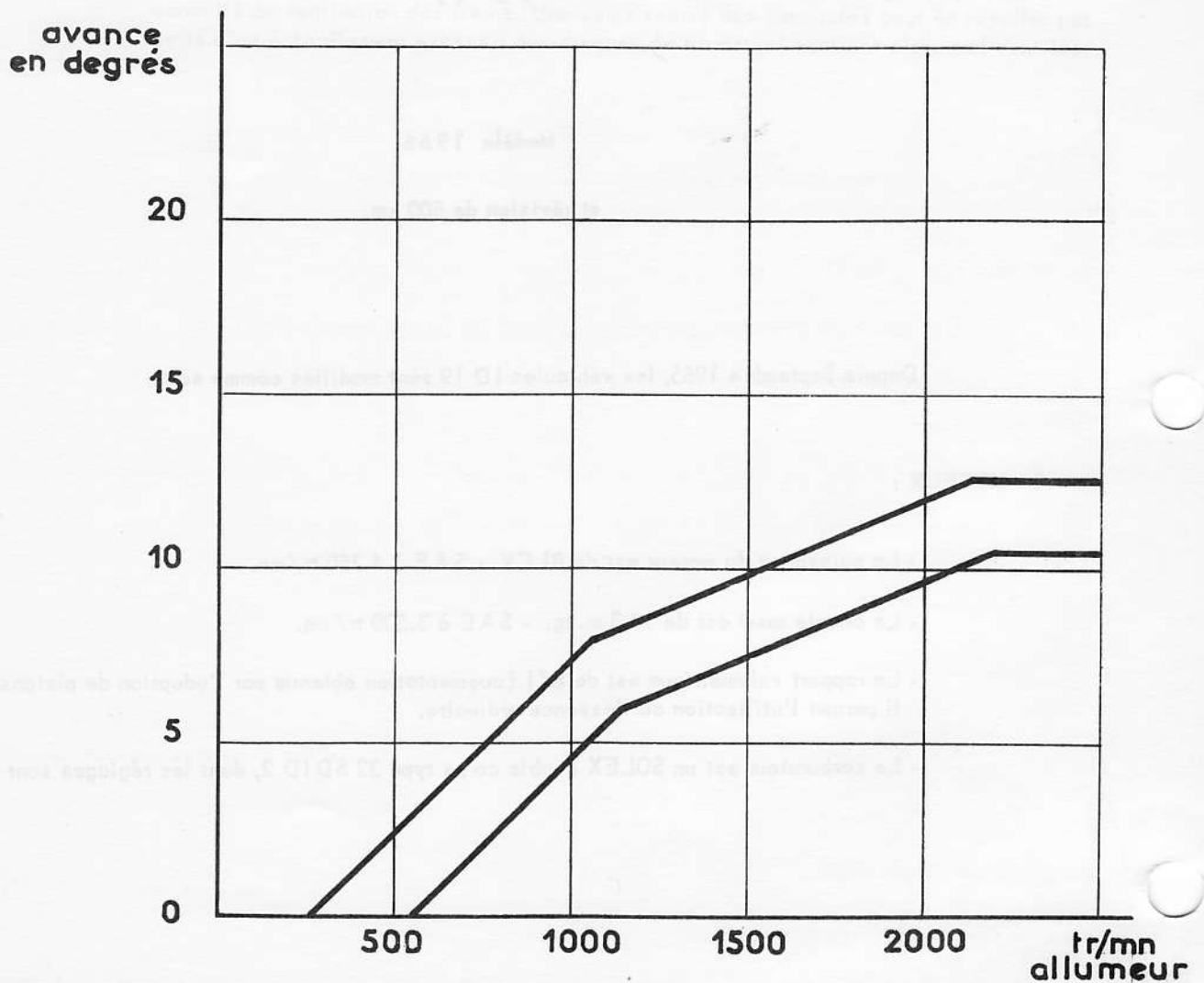
Depuis Septembre 1965, les véhicules ID 19 sont modifiés comme suit :

1 - MOTEUR :

- La puissance du moteur est de 81 CV - SAE à 4.750 tr/mn.
- Le couple maxi est de 14,3 m.kg. - SAE à 3.500 tr/mn.
- Le rapport volumétrique est de 8/1 (augmentation obtenue par l'adoption de pistons bombés). Il permet l'utilisation de l'essence ordinaire.
- Le carburateur est un SOLEX double corps type 32 SD ID 2, dont les réglages sont les suivants :

Désignation	Corps primaire	Corps secondaire
Alésage venturi	24	26
Gicleur principal	130	125
Calibre d'air d'automatisme	155	150
Diffuseur court	3,2	3,2
Gicleur de ralenti	45	40
Trous de progression	2 de $\phi = 100$	2 de $\phi = 100$
Flotteur		7,3 gr.
Pointeau à ressort, siège		1,7
Injecteur de pompe de reprise		45
Econostat - débit dans corps secondaire		80
Repère sur commande de volet de départ		52

- La culasse et le boîtier d'admission sont modifiés.
- La courbe d'avance est modifiée (voir figure).



2 - BOÎTE DE VITESSES :

La boîte de vitesses possède des arbres de différentiel et des disques de freins modifiés destinés au montage des transmissions « tripodes ».

NOTE : La boîte de vitesses est identique à celle montée sur Break de Septembre 1964 à Juillet 1965.

3 - TRANSMISSIONS :

Les pivots sont modifiés.

Les transmissions ont un joint homocinétique « tripode » côté boîte de vitesses et portent à l'autre extrémité un plateau à 5 tocs pour la fixation de la roue.

Pour tous travaux sur transmissions, se reporter à l'opération D X. 372-1 du Manuel de Réparations DS 21 - N° 511.

4 - ROUES :

Roues de 380 fixées par 5 tocs et écrous.

Les dimensions des pneumatiques et les pressions de gonflage sont les suivantes :

- AV. 180 × 380 X A S 1,9 bar
- AR. 155 × 380 X A S 1,9 bar
- Secours 155 × 380 X A S 2,1 bar

Monte autorisée à l'AR. 180 × 380 X A S 1,7 bar

5 - DIRECTION - ESSIEUX :

Les relais de direction, les barres de direction et les essieux AV. et AR. sont nouveaux.

Un graisseur est placé sur chaque palier de barre anti-roulis AV.

6 - CARROSSERIE :

La caisse est modifiée : l'unit AV. est renforcé et unifié pour ID et DS.

NOTE : Cette caisse est montée en série depuis Juin 1965.

REVISION DE 500 km.

Les opérations à effectuer à la révision de 500 km. sont celles indiquées dans la Note Technique N° 769 (8 - D).

POINTS PARTICULIERS :

§ 25 - Vérification des hauteurs :

Les hauteurs AV. et AR. sont inchangées dans le cas où la voiture est équipée de pneus

180 × 380 X AS à l'AV. et 155 × 380 X AS à l'AR., soit :

- AV. 222 à 228 mm.
- AR. 335 à 345 mm.

Si la voiture est équipée de pneus AR. 180 × 380 X AS, la hauteur AR. doit être comprise entre :
355 et 365 mm.

§ 28 - Graissage :

Craisser les transmissions, les rotules de barre d'accouplement de barre anti-roulis et les paliers de barre anti-roulis.

REMARQUE IMPORTANTE :

Lors du montage éventuel d'accessoires sur une voiture, il est absolument déconseillé :

- 1° - De placer quelque'appareil que ce soit (et en particulier des avertisseurs de route) à l'intérieur du conduit de ventilation du moteur. L'écoulement de l'air dans ce conduit serait perturbé et le moteur risquerait de chauffer anormalement.
- 2° - De placer des phares anti-brouillard sur la tôle inférieure d'habillage AV., devant les conduits de ventilation des freins. Une usure rapide des garnitures peut en résulter par suite d'un échauffement excessif des disques de freins qui seraient alors mal ventilés.